

Le projet de terrain synthétique au stade Daniel-Rouger fait son chemin

À l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal de Trélazé (voir Courrier de l'Ouest d'hier) figurait notamment plusieurs dossiers de demandes de subventions à propos de l'implantation d'un terrain de football synthétique au profit de l'Églantine, à l'emplacement de l'actuel terrain annexe du stade Daniel-Rouger, trop dur par temps sec, trop boueux en période pluvieuse et véritable repoussoir pour les jeunes !

Ces demandes, en direction du Conseil général, de la Région, du Centre national pour le développement du sport et du Fonds d'aide au football amateur, ne seront sans doute pas toutes satisfaites.

« On ne risque rien à les solliciter. Il sera bon de savoir à quoi s'en tenir avant de chiffrer le budget municipal primitif 2015. » Interrogé par Boris Battais (La Gauche Trélazéenne), Marc Goua a estimé l'ouverture du chantier possible à la fin du printemps prochain pour une livraison à l'automne 2015. *« Ce sera un terrain habilité pour tous, des plus petits aux seniors du plus haut niveau régional. »* La précision de François Steinebach, adjoint en charge des sports, donne un aperçu de l'usage intensif permis par ce futur équipement. L'ensemble des travaux, éclairage compris, est évalué à 515 000 € hors taxes.

Podeliha la baille belle

La forte présence sur la commune du bailleur social Le Toit angevin, désormais inclus dans le groupe



L'état du terrain annexe du stade Daniel-Rouger est trop souvent impropre à la pratique du football.

Immobilière Podeliha, vient de se renforcer au travers de deux opérations initialement portées uniquement par des promoteurs privés.

Au Buisson, comme à Beaumanoir, les chantiers n'auraient pas démarré si Podeliha ne s'était pas engagé à acheter des logements aux aménageurs, selon le principe de vente en état futur d'aménagement (VEFA).

Le Conseil municipal a ainsi garanti les emprunts souscrits par Podeliha auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition de 13 logements au Buisson, 15 à Beaumanoir. Cette garantie s'applique à hauteur de 50 %, l'autre moitié étant couverte par Angers Loire Métropole.